L'an deux mille vingt cinq, le quinze du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

# ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames MICHEL/FIALKOWSKI MICHELINI DUVAL TRAFEH DANDEVILLE Messieurs LONGUET ESNAULT BUNEL MITTELETTE EYMARD

M. CHEVRIER donne procuration à M. LEHUGEUR M. TROCHERIE donne procuration à M. ESNAULT

Absente excusée : Mme ZEARO Absente : Mme ROBVEILLE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent procès verbal de réunion, aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est soumis au vote et est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Mme Céline GUNES présente l'association Insite et son but.

L'association se propose d'aider gratuitement les petites communes qui cherchent à animer leur territoire.

2 programmes:

- volontariat rural
- artisans d'idées

Volontariat rural : jeunes volontaires en service civique par équipes de 2 pendant six mois animent des projets fixés par les communes.

#### N°1-15.10.2025 : Devis panneaux photovoltaïques salle de sport :

Monsieur le Maire présente le projet proposé par l'entreprise LAMOUR et propose de le valider en auto consommation avec revente de surplus d'électricité.

Le conseil à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise LAMOUR pour un montant de 82 782,00 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces correspondant à ce dossier.

#### N°2-15.10.2025 : DBM - travaux rue Martainville - branchements en domaine privé :

**Budget SPIC Assainissement:** 

A la demande de la trésorerie et afin de régler les travaux de branchements en domaine privé de la rue Martainville, le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement, compte 4581 « Dépenses à subdiviser » : + 31 343,50 € Recette d'investissement, compte 4582 « Recettes à subdiviser » : + 31 343,50 €

#### N°3-15.10.2025: Devis caveaux cimetière:

Le conseil municipal a mené une réflexion concernant la réalisation de caveaux qui seraient ensuite revendus aux particuliers. L'avantage est de s'assurer que le règlement des cimetières est bien respecté notamment l'alignement et l'absence d'interstice entre les tombes.

L'entreprise Legrand PF propose deux devis :

- -un devis de 15 caveaux de 2 places et 5 caveaux de 3 places,
- -un devis de 20 caveaux de 2 places.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de 20 caveaux de 2 places, pour un montant de 31 000,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à ajuster le nombre définitif de caveaux en fonction de l'espace restant dans la rangée.

#### N°4-15.10.2025 : Procès-verbal de restitution de l'ancienne école par la CdCCSN :

Suite à la construction de la nouvelle école en juillet 2013, l'équipement scolaire qui était mis à disposition de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande dans le cadre de la convention de transfert de biens doit faire l'objet d'un retour de mise à disposition au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à compléter et signer le procès-verbal de restitution du bâtiment scolaire « ancienne école » rue d'Urville.

# N°5-15.10.2025 : Définition de Zones d'Accélération pour le développement de l'énergie photovoltaïque et modalités de concertation avec le public :

Le conseil municipal doit délibérer sur les zones susceptibles d'être impactées par l'installation de sources d'énergies renouvelables.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de classer les zones suivantes :

- ZAENR N°1 : l'intégralité de la commune et notamment tous les bâtiments communaux ou privés pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
  - ZAENR N°2: le terrain ZC 67 « La Fosse Martin » d'une superficie d'environ 104 055 m².

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir une consultation du public. Les documents seront consultables en mairie, un cahier sera mis à disposition pour recevoir les avis pendant une durée de cinq semaines, du 17 novembre au 20 décembre 2025.

# N°6-15.10.2025: RPQS 2024 -Syndicat Gouvix-Urville-Cauvicourt:

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2024 du Syndicat Gouvix-Urville-Cauvicourt, il est adopté à l'unanimité.

#### N°7-15.10.2025 : RPQS 2024 – Gouvix :

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2024 de la commune de Gouvix, il est adopté à l'unanimité.

# <u>N°8-15.10.2025</u>: RPQS 2024 – Communauté de communes Cingal-Suisse Normande :

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2024 de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, il est adopté à l'unanimité.

#### N°9-15.10.2025 : Tarifs 2026 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'IRL (Indice de Référence des Loyers) est de 1,04 % sur un an. Il propose d'appliquer cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur les loyers des logements et des garages.

# Loyers mensuels des logements 2026 :

Logement F2	352,00 €
Logement F4	546,00 €
Logement F5	681,00 €
Logement garde-champêtre	263,00 €

# Loyer mensuel des garages communaux :

	Habitants	Hors commune
Garage	33,00 €	60,00 €

#### Tarifs de location salle Mandela:

Le montant de la caution est fixé à 500,00 €

Période	Habitants	Hors commune
Du 16/04 au 14/10 inclus	240,00 €	480,00 €
Sans chauffage *		
Du 15/10 au 15/04 inclus	380,00 €	690,00 €
avec chauffage		

<sup>\*</sup>Forfait de 100,00 € pour supplément chauffage hors période, à la demande du locataire.

#### Tarifs mobilier et vaisselle salle Mandela:

Verre	1,70 €
Assiette ronde	4,00 €
Assiette carrée (Modèle Edina)	20,00 €
Petite cuillère (Modèle ISEO martelé)	5,00 €
Fourchette (Modèle ISEO martelé)	7,00 €
Grande cuillère (Modèle ISEO martelé)	7,00 €
Couteau (Modèle Ilite Black martelé)	14,00 €
Couteau à pain	3,00 €
Plat	31,00 €
Soupière	28,00 €
Ramequin	1,00 €
Broc	14,00 €
Salière ou poivrière	1,60 €
Couvert à salade	3,10 €
Louche	6,10 €

Tasse	1,60 €
Sous-tasse	1,60 €
Corbeille osier	1,60 €
Distributeur de savon	100,00 €
Plaque de plafond	20,00 €
Raclette pour sol	25,00 €
Table	282,00 €
Chaise	80,00 €

#### Tarifs cimetières:

Les tarifs « hors commune » ne s'appliquent pas aux personnes ayant vécu à Gouvix de nombreuses années mais résidant en maison de retraite ni à celles déjà propriétaires à ce jour d'une concession mais qui n'habitent plus la commune.

	Commune	Hors commune
Concession trentenaire	92,00 €	200,00 €
(pleine terre)		
Concession cinquantenaire	147,00 €	400,00 €
(pleine terre)		
Concession trentenaire	1 642,00 €	1 750,00 €
caveau 2 places		
Concession cinquantenaire	1 697,00 €	2 400,00 €
caveau 2 places		
Cavurne trentenaire	500,00 €	600,00€
Cavurne cinquantenaire	600,00 €	700,00 €
Columbarium trentenaire	800,00€	1 000,00 €
Columbarium cinquantenaire	1 000,00 €	1 200,00 €
Jardin du souvenir	145,00 €	200,00 €

#### Tarif fermage:

153,00 € par hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs communaux 2026 tels que figurant ci-dessus. Il est décidé que les tarifs ci-dessus concernant la vente de caveaux s'appliquera dès que ceux-ci seront disponibles. Cela entraîne une modification du règlement des cimetières, les concessions qui ne sont pas en pleine terre ne pourront être vendues qu'avec caveau 2 places.

#### N°10-15.10.2025 : Bons énergie :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser un bon d'énergie de 110 € à chaque foyer de Gouvix dont au moins une personne a atteint l'âge de 65 ans. Cela devrait concerner 122 foyers pour 2025.

De plus elle propose de verser un complément de 40 € sous condition de ressources pour les foyers ci-dessus nommés ayant un RFR (Revenu Fiscal de Référence)  $\leq$  à 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les deux propositions listées ci-dessus et charge Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette décision.

#### N°11-15.10.2025 : Colis de Noël :

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'offrir un colis de Noël.

Il propose une valeur de :

- 50 € pour une personne seule âgée de 65 ans ou plus ainsi que pour les personnes souffrant d'un handicap
- 65 € pour un couple dont au moins l'un des membres est âgé de 65 ans ou plus.

Ce colis est réservé aux personnes résidant à Gouvix de façon permanente.

Pour 2025, cela devrait concerner 37 couples, 85 personnes seules et 2 personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette décision

# **N°12-15.10.2025 : Bons de Noël :**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer un bon d'achat pour les personnes ou des familles résidant à Gouvix et dont au moins l'un des membres est demandeur d'emploi.

Il est proposé de retenir les critères d'attribution qui pourraient être les suivants :

- Fournir la copie de l'avis d'imposition 2024
- Avoir un RFR (Revenu Fiscal de Référence) ≤ à 20 000 €
- Avoir un QF (Quotient Familial ≤ à 8 000 €

Sous ces conditions, il sera attribué un bon d'achat d'alimentation (hors alcool) de :

- 40 € pour une personne seule
- 70 € pour une famille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions listées cidessus et charge Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette décision.

# **N°13-15.10.2025 : Vaccins antigrippe :**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge le remboursement du vaccin antigrippe pour les habitants de Gouvix ayant entre 60 et 65 ans. Ce remboursement sera effectué directement auprès de la pharmacie de la Laize de Bretteville-sur-Laize.

Cela a concerné 18 personnes en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette décision.

# N°14-15.10.2025 : Noces d'Or :

Monsieur le Maire propose que, comme lors de l'ancienne mandature, pour célébrer les anniversaires de mariage des habitants de la commune, la commune offre un bouquet pour la mariée, une médaille gravée pour le couple et un bon d'achat d'une valeur de 50 € par décennie de mariage à partir des noces d'Or (soit 250 € pour des noces d'Or, 300 € pour des noces de Diamant, 350 € pour des noces de Platine, etc.).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents pour une application pendant toute la mandature. Ces sommes seront prélevées sur le compte « Fêtes et cérémonies ».

Monsieur et Madame MICHELINI ont fêté leurs noces d'Or.

Compte-tenu de l'investissement de Madame MICHELINI au bénéfice de la commune et ce depuis de nombreuses années (30 ans de mandat), il est proposé que le bon d'achat soit exceptionnellement majoré à hauteur de 500 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents, Mme MICHELINI étant sortie pour l'examen de ce point.

#### N°15-15.10.2025 : Câbles électriques :

Il a été constaté un deuxième vol de 1102 mètres de câbles alimentant les lampadaires rue des Fours, rue de la Mine et rue Blanche.

Le devis du SDEC Énergie est de 27 263,40 € dont 15 903,65 € à charge de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

#### N°16-15.10.2025 : Monument civil de la catastrophe des Aucrais :

Suite à une catastrophe ayant fait 20 morts le 22 octobre 1936, un monument a été érigé en 1937, en bordure de la RN 158 près de l'échangeur. Trois ouvriers de Gouvix faisaient partie des victimes.

Afin d'entretenir ce monument et d'organiser une cérémonie commémorative annuelle, les communes de Bretteville-sur-Laize, Cauvicourt, Gouvix, Grainville-Langannerie, Saint-Germain-le-Vasson et Urville proposent de signer une convention d'entente.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'entente entre les six communes.

#### N°17-15.10.2025 : Lampadaires rue de la Mine :

Monsieur le Maire d'Urville demande l'autorisation d'installer 2 ou 3 prises maximum sur des lampadaires près de l'école du Roselin afin d'installer des illuminations de Noël.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Marie d'Urville à installer des prises sur 2 ou 3 lampadaires près de l'école du Roselin.

#### N°18-15.10.2025 : Parking du nouveau cimetière :

Le conseil municipal a constaté que le stationnement lors des cérémonies funéraires au nouveau cimetière est compliqué.

Une étude a été menée avec le concours du CAUE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise PIERRE Christian pour un montant de 83 256,48 € TTC. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le devis correspondant et pour mettre en œuvre cette décision.

# **N°19-15.10.2025 : Photocopieur mairie :**

Le photocopieur de la mairie aura bientôt dix ans et donne des signes de fatigue notamment au niveau de la qualité de reproduction et du rendu des couleurs.

Suite au contact avec notre fournisseur, nous avons reçu deux offres, achat ou location. Le tarif de fonctionnement à la copie reste le même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'acheter le matériel et accepte le devis de KOESIO pour un montant de 6 800 € Hors Taxes. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents concernant cet achat.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.